

## Annexe 4 : Modalités de saisie des voeux sur SIAM-I-Prof

### SAISIE DES VOEUX

à partir d'un ordinateur avec accès internet

La participation au mouvement s'effectue obligatoirement par internet  
(y compris les enseignants ayant obtenu le Jura par permutations informatisées).

Les inscriptions sont possibles sur un PC personnel, dans les écoles, auprès des inspecteurs de l'éducation nationale ou à la direction académique.

#### Modalités

Inscription des voeux sur INTERNET par l'application  
SIAM-intra **via i-Prof**

Du lundi 01 avril au vendredi 12 avril 2019 minuit  
Aucune inscription ne sera possible **au delà du 12 avril  
2019 minuit**

**N'attendez pas pour vous inscrire !**

## ○ Préparer l'inscription :

établir au préalable votre liste de vœux avec le code correspondant à chaque nature de support sollicité.

compte-utilisateur

votre mot de passe si vous l'avez modifié pour que cela ne soit plus votre Numen

Au cas où vous n'auriez pas changé de mot de passe, utiliser votre NUMEN (identifiant éducation nationale) et en aucun cas votre numéro de sécurité sociale.

**Attention** : les 3 derniers caractères sont des lettres : si lettre O, ne pas taper zéro.

**NB** : les lettres sont en majuscules.

<b>IMPORTANT :</b>	<b>mémoriser ce mot de passe</b> car il vous sera demandé à chaque nouvelle connexion (pour toute consultation ou modification ultérieures, ainsi que pour le résultat du mouvement) - ce mot de passe <b>est confidentiel</b> et doit être connu de vous seul.
--------------------	---

## ○ Saisie des vœux

- L'accès à la saisie des vœux pour l'agent se fait par la plateforme IPROF

The screenshot shows the 'I-Prof - Votre assistant Carrière' website. The header includes the title 'I-Prof - Votre assistant Carrière' on the left, 'professeur des écoles sans spécialité' on the right, and an 'Aide' button. A sidebar on the left contains buttons for 'Votre Courrier', 'Votre Dossier', 'Vos Perspectives', and 'Votre CV'. The main content area is titled 'Plusieurs services internet peuvent vous être utiles pour gérer votre carrière :'. It lists two options: 1) 'Utilisez [SIAM](#) pour déposer votre demande de mutation inter-académique et/ou intra-académique et suivre votre demande (personnels enseignants, d'éducation et psychologue du second degré)'. A green box highlights the text 'Cliquez sur le lien « SIAM »' with a line pointing to the 'SIAM' link. 2) 'Le service des demandes de promotion de grade'. Below this, it says 'OU' and lists conditions for advancement: 'Vous ne remplissez pas les conditions, pour l'année en cours, pour participer aux campagnes d'avancement : - Hors Classe des professeurs des écoles. - Classe Exceptionnelle des professeurs des écoles. - Echelon spécial de la Classe Exceptionnelle des professeurs des écoles.'

I-Prof professeur des écoles sans spécialité

**SIAM 1<sup>er</sup> degré**  
Système d'Information et d'Aide pour les Mutations

**Bienvenue sur SIAM 1<sup>er</sup> degré !**

- Vous trouverez sur ce site Internet sécurisé toutes les informations utiles pour élaborer vos demandes de mutation lors des phases inter ou intra départementales du mouvement des personnels enseignants du premier degré.
- Vous pourrez, au fur et à mesure du calendrier du mouvement, accéder à différentes fonctions pour vous informer ou pour saisir et suivre votre demande de mutation.

Dans la barre de menu à gauche de l'écran cliquer sur « Phase intra-départementale »

**Mouvement intra-départemental TARN**

**Accueil**

E  
 Mouvement  
1

- Consulter la circulaire départementale
- Dossier**
- Postes mis au mouvement
- Demande de mutation**
- Résultat de la demande de mutation
- Fiche de synthèse

Consultation des postes

Du 01/01/2019 au 31/08/2019

Service fermé

Saisie des vœux

Du 01/01/2019 au 31/08/2019

Service fermé

Consultation de la circulaire départementale

Du 01/01/2019 au 31/08/2019

Service fermé

Consultation du résultat

Du 01/01/2019 au 31/08/2019

Service ouvert

Dans la barre de menu à gauche de l'écran cliquer sur « Demande de mutation »

- Dossier
- Postes mis au mouvement
- Demande de mutation
- Résultat de la demande de mutation
- Consulter la circulaire départementale
- Fiche de synthèse

Cet écran vous permet de créer, consulter, modifier et/ou supprimer votre demande de mutation ainsi que l'ensemble des vœux qui la composent.  
Avant de pouvoir formuler des vœux quels qu'ils soient, vous devez créer votre demande de mutation.

**Votre demande**

Vous n'avez pas encore créé votre demande de mutation.

Créer ma demande de mutation

Cliquez sur ce bouton pour créer une demande de mutation

## **POUR LES PARTICIPANTS OBLIGATOIRES UNIQUEMENT :**

### **saisie d'au moins un vœu large :**


- La saisie des vœux d'un participant obligatoire doit saisir un vœu large s'il veut pouvoir saisir des vœux dans le 1<sup>er</sup> écran (vœux précis ou géographiques).

- Un participant obligatoire doit saisir au moins un vœu large. S'il n'en a saisi qu'un, il ne pourra pas le supprimer et devra soit en ajouter un nouveau, soit modifier le vœu large déjà saisi.

Voir annexe 13 pour liste des zones et des supports.

Mouvement intra-départemental NORD  
Demande de mutation

- Dossier
- Postes mis au mouvement
- Demande de mutation**
- Résultat de la demande de mutation
- Consulter la circulaire départementale
- Fiche de synthèse

 Votre demande a été créée.

Cet écran vous permet de créer, consulter, modifier et/ou supprimer votre demande de mutation ainsi que l'ensemble des vœux qui la composent.

Vous avez la possibilité de lier votre demande de mutation à celle d'un autre agent. Le cas échéant, vous pouvez également lier chacun de vos vœux (hors vœux larges) à un vœu de l'agent.

Vous êtes un participant obligatoire au mouvement. À ce titre :

- Votre demande de mutation doit comporter au minimum un vœu large.
- Vous ne pourrez formuler des vœux que lorsque vous aurez formulé au moins un vœu large.
- Une fois un premier vœu large formulé, vous ne pourrez vider entièrement votre liste de vœux larges. Ainsi, si celle-ci ne contient plus qu'un seul vœu large, vous ne pourrez pas supprimer ce vœu.

Malgré ces contraintes, vos vœux seront étudiés avant le(s) vœu(x) large(s) que vous formulerez.

**Votre demande**

Votre demande a été enregistrée le : 29/01/2019  
Dernière mise à jour le : 29/01/2019 à 15 h 14.

[Supprimer votre demande](#)

Votre demande n'est pas liée à celle d'un autre agent.

[Lier votre demande](#)

**Vœux composant votre demande**

**Vœux**

	Rang	Numéro du poste	Libellé du poste	Type de poste	Quotité	Entier/fractionné
Vous n'avez saisi aucun vœu.						

[Ajouter un vœu](#) *Vous ne pouvez formuler un vœu tant que vous n'avez pas formulé au moins un vœu large.* [Supprimer la sélection](#)

**Vœux larges**

	Rang	Zone infra-départementale	Regroupement de MUG
Vous n'avez saisi aucun vœu large.			

[Ajouter un vœu large](#) [Supprimer la sélection](#)

**Export**

[Exporter le récapitulatif de mes vœux au format PDF](#)

Cliquez sur ce bouton pour ajouter un vœu large

- L'agent peut alors saisir un vœu large.

**mouvement ID**

Mouvement intra-départemental NORD  
Ajout d'un vœu large

Cet écran permet la saisie d'un vœu obligatoire.

Zone infra départementale	ZZZZ	Consulter le détail de cette zone infra-départemental
Regroupement de MUG	ASH	Consulter le détail de ce regroupement de MUG

Valider

Dossier

Postes mis au mouvement

Demande de mutation

Résultat de la demande de mutation

Consulter la circulaire départementale

Fiche de synthèse

L'agent peut consulter le détail de la zone infra départementale et celui du regroupement du Mouvement Unité de Gestion (MUG) en cliquant sur le bouton

- Ici l'agent peut visualiser la saisie du vœu large

Mouvement intra-départemental NORD  
Demande de mutation

- Dossier
- Postes mis au mouvement
- Demande de mutation
- Résultat de la demande de mutation
- Consulter la circulaire départementale
- Fiche de synthèse

**i** Votre vœu large a été enregistré avec succès.

Cet écran vous permet de créer, consulter, modifier et/ou supprimer votre demande de mutation ainsi que l'ensemble des vœux qui la composent.

Vous avez la possibilité de lier votre demande de mutation à celle d'un autre agent. Le cas échéant, vous pouvez également lier chacun de vos vœux (hors vœux larges) à un vœu de l'agent auquel vous avez lié votre demande.

Vous êtes un participant obligatoire au mouvement. À ce titre :

- Votre demande de mutation doit comporter au minimum un vœu large.
- Vous ne pourrez formuler des vœux que lorsque vous aurez formulé au moins un vœu large.
- Une fois un premier vœu large formulé, vous ne pourrez vider entièrement votre liste de vœux larges. Ainsi, si celle-ci ne contient plus qu'un seul vœu large, vous ne pourrez pas supprimer ce dernier, mais seulement le modifier.

Malgré ces contraintes, vos vœux seront étudiés avant le(s) vœu(x) large(s) que vous formulerez.

**Votre demande**

Votre demande a été enregistrée le : 29/01/2019  
Dernière mise à jour le : 29/01/2019 à 15 h 14.

Votre demande n'est pas liée à celle d'un autre agent.

**Vœux composant votre demande**

**Vœux**

Rang	Numéro du poste	Libellé du poste	Type de poste
<input type="button" value="Ajouter un vœu"/> <input type="button" value="Supprimer la sélection"/>			

La saisie d'au moins un vœu large est nécessaire pour les participants obligatoires.

**Vœux larges**

Rang	Zone infra-départementale	Regroupement de MIUG	Action
<input type="checkbox"/>	▲ 1 ▼	ZZZZ	ASH <u>Modifier</u>
<input type="button" value="Ajouter un vœu large"/> <input type="button" value="Supprimer la sélection"/>			

**Export**

# POUR LES PARTICIPANTS OBLIGATOIRES ET AUTRES:

## saisie vœux précis et vœux géographiques:

Mouvement intra-départemental NORD  
Demande de mutation

ⓘ Votre vœu large a été enregistré avec succès.

Cet écran vous permet de créer, consulter, modifier et/ou supprimer votre demande de mutation ainsi que l'ensemble des vœux qui la composent.

Vous avez la possibilité de lier votre demande de mutation à celle d'un autre agent. Le cas échéant, vous pouvez également lier chacun de vos vœux (hors vœux larges) à un vœu de l'agent auquel vous avez lié votre demande.

Vous êtes un participant obligatoire au mouvement. À ce titre :

- Votre demande de mutation doit comporter au minimum un vœu large.
- Vous ne pourrez formuler des vœux que lorsque vous aurez formulé au moins un vœu large.
- Une fois un premier vœu large formulé, vous ne pourrez vider entièrement votre liste de vœux larges. Ainsi, si celle-ci ne contient plus qu'un seul vœu large, vous ne pourrez pas supprimer ce dernier, mais seulement le modifier.

Malgré ces contraintes, vos vœux seront étudiés avant le(s) vœu(x) large(s) que vous formulerez.

**Votre demande**

Votre demande a été enregistrée le : 29/01/2019  
Dernière mise à jour le : 29/01/2019 à 15 h 14.

Supprimer votre demande

Votre demande n'est pas liée à celle d'un autre agent.

Lier votre demande

**Vœux composant votre demande**

Vœux

Rang	Numéro du poste	Libellé du poste
Vous n'avez saisi aucun vœu.		

Ajouter un vœu Supprimer la sélection

**Vœux larges**

Rang	Zone infra-départementale	Regroupement de MUG
<input type="checkbox"/>	ZZZZ	ASH

Ajouter un vœu large Supprimer la sélection

**Export**

↳ Exporter le récapitulatif de mes vœux au format PDF

Eric BEAUVOIS | professeur des écoles hors classe | Se déconnecter  
29/01/2019 15:14:53 | v 6.1.1-RPMVT1D-120-124-66

Le nombre maximal de vœux est fixé à **40**. Ceux-ci peuvent porter sur des postes précis ou sur des zones géographiques appelées « regroupements de communes » (voir annexe 12).

**RAPPEL** : les vœux géographiques sont rattachés à une nature de support (adjoint mat, adjoint élémentaire), l'affectation s'opère en fonction du barème (voir annexe 2).

La saisie de chaque vœu se fait par un code (« code ISU ») qui figure sur la liste des postes .

### exemple de libellé de poste

ABERGEMENT LA RONCE E.P.P.U ABERGEMENT LA RONCE IEN : IEN LONS IV		*0390328F* 6 Rue de Sameray
444	ADJ.CL.ELE 0513	P0000

Code à saisir :  
444

Votre attention est attirée sur l'importance de la codification du ou des postes demandé(s) : une erreur sur ces chiffres peut vous être préjudiciable (par exemple nomination sur un poste non souhaité).

**Certains postes fractionnés** apparaissent dès la phase du mouvement en étant groupés pour composer un temps plein. Ils sont annotés sur la liste générale des postes (« frac » : oui) et mentionnés sur la liste des



supports fractionnés.

### ○ Personnels souhaitant liés leurs vœux :

Deux enseignants qui souhaitent lier certains, ou tous leurs vœux, **doivent saisir chacun des vœux sur internet.**

***ATTENTION*** : les vœux liés doivent porter exclusivement sur des postes précis. Les vœux liés sur zone géographique ne seront pas pris en compte.

**\* Jusqu'au vendredi 12 avril 2019 minuit, il est possible de modifier la saisie effectuée.**

### ○ Enseignants intégrant le jura à la rentrée 2019 par INEAT :

#### □ Procédure pour les INEAT par permutations / mutations informatisées :

Les enseignants, intégrés dans le département du JURA à compter du 1er septembre 2019 sont destinataires de cette circulaire.

Pour tous ces enseignants, le dossier informatique Agape a été transmis par leur direction académique d'origine à la D1D. Ils pourront donc saisir sur internet leurs vœux. Toutefois, en cas de problème technique ils devront déposer une demande d'activation via le portail Pratic+.

### ○ Accusé de réceptions des vœux :

Ce document sera adressé dans la boîte aux lettres électronique i-Prof le jeudi 18 avril 2019 (en pièce jointe).

- cet accusé de réception dûment vérifié devra être retourné impérativement **au plus tard le lundi 29 avril 2019\*** (cachet de la poste faisant foi) **uniquement si vous constatez une anomalie,** notamment dans les éléments constituant le barème. Cette anomalie devra être inscrite en rouge sur l'accusé de réception imprimé.

Le non retour de l'accusé de réception avec les observations dans les délais impartis empêchera toute prise en compte des éléments manquants ou à rectifier.

\* Date fixée par arrêté de l'inspecteur d'académie

### ○ Résultat du mouvement:

- La C.A.P.D relative au **MOUVEMENT** est fixée au **cours du mois de mai.**

- Les affectations définitives seront portées à la connaissance des participants au fur et à mesure des opérations du mouvement par l'administration par le canal de la boîte aux lettres i-Prof .

*Pour cette consultation, munissez vous de votre MOT DE PASSE : il vous sera demandé.*